

LA DEMI-PENSION

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION A CHAQUE RENTREE SCOLAIRE

Une fiche d'inscription est à retourner à l'intendance remplie et signée. Elle doit être accompagnée d'un chèque obligatoirement de 50 € et d'un RIB.

Il faut aussi fournir une attestation de quotient familial ou l'avis d'imposition



Prix du repas minimum : 1,50 € / maximum : 4 €

RECHARGEMENT DU COMPTE, MODES DE PAIEMENT :

Par chèque, minimum 50 €, à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Jaurès, à déposer dans la boîte aux lettres à l'intendance 48h à l'avance. (noter au dos du chèque : nom, prénom, classe et n° de carte)



En espèces ou CB, minimum 50 €, à la caisse de l'intendance aux heures d'ouverture : entre 8h30 et 12h30 tous les jours.

PAIEMENT A DISTANCE PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

NEW



Ce nouveau service permet :

- 1) d'être informé sur les dates et le nombre de consommations des repas
- 2) d'être informé sur le solde du compte
- 3) et surtout de recharger **20 € minimum** à distance sur Internet par carte bancaire.

En effet, il suffit de cliquer sur le lien (URL) suivant :

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes01364>

et de se connecter sur son espace en saisissant son identifiant et son mot de passe fournis par l'établissement.

Les règlements peuvent être effectués toute la journée, avant minuit pour le repas du lendemain à condition de réserver avant 10h30 en passant la carte de cantine aux bornes de réservation du hall du lycée

La carte et la réservation des repas sont indispensables pour obtenir le plateau.

CARTE DE CANTINE



La carte est INDIVIDUELLE et OBLIGATOIRE pour la réservation et l'accès à la cantine.

En cas de perte ou vol, prévenir immédiatement l'intendance afin de bloquer la carte et éviter tout usage frauduleux.

Une nouvelle carte sera vendue au prix de 5 €.
(pour toute perte, vol ou carte détériorée)



A noter :

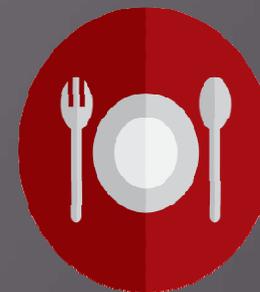
Lorsqu'un élève quitte définitivement le lycée, il devra fournir une lettre de demande de remboursement du solde de son compte et rendre sa carte de cantine.

(fournir aussi un RIB en cas de changement de banque)

RESERVATION



La réservation du repas est **OBLIGATOIRE** tous les jours et **EXCLUSIVEMENT** aux bornes du lycée.



Mode d'emploi:

- Passer la carte dans l'un des lecteurs situés dans le hall d'entrée du lycée.
- Réservation à effectuer entre 14 h la veille et 10h30 le matin pour le repas du midi.
- Toute réservation effectuée est **AUTOMATIQUEMENT** prise en compte et débitée du compte de l'élève.

A retenir:

Le service intendance ne peut pas faire de réservations manuelles.
Il n'est pas possible d'annuler une réservation.